



Un collectif de restaurateurs lance une action contre les émetteurs de titres-restaurant

Le collectif RestoEnsemble, créé en 2020 au moment du Covid pour représenter la profession des cafetiers, hôteliers, restaurateurs et discothécaires (CHRD), lance une nouvelle action groupée en indemnisation, en raison « *des commissions excessives* » qui leur sont prélevées par les émetteurs de titres-restaurant.

En décembre 2019, l'Autorité de la concurrence avait imposé plus de 415 millions d'euros d'amende aux émetteurs historiques de titres-restaurant, pour ententes illégales. « *Ces pratiques anticoncurrentielles en cause auraient ainsi conduit à l'imposition de commissions d'acceptation de titres-restaurant à des taux bien supérieurs à ceux qui auraient dû s'appliquer s'ils ne s'étaient pas entendus illégalement* », explique le collectif.

Si ces pratiques anticoncurrentielles, dont les émetteurs de titres-restaurant contestent la réalité, étaient confirmées par la Cour d'appel de Paris, chaque restaurateur serait en droit d'obtenir une indemnisation pouvant se chiffrer à plusieurs dizaines, voire centaines dans certains cas, de milliers d'euros, ajoute le collectif.

RestoEnsemble propose aux restaurateurs de mandater le cabinet d'avocats bureau Brandeis pour examiner leur dossier.